



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015 SEANCE ORDINAIRE

L'an 2015, le 14 septembre à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

**PRESENTS** : MM. Pascal BORTOT – Catherine SIRI-RACLE - Christel MANGEMATIN – Gilles GADESKI – Claudine BEUDET – Nathalie PEDRON – Chantal MARET-ALEXANDRE – Christophe ALLEXANT – Alain BŒUF – Stéphanie POULY – Arnaud MANCA – Franck COUPECHOUX – Nicole LEY – Emmanuel JINKINS

**ABSENT EXCUSE** : M. Patrick DEVANNE (procuration à Mme Nicole LEY)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Alain BOEUF

Date de convocation : 08/09/2015

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le compte-rendu de la réunion du 23 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 1. INTERVENTION ONF

M. PERFETTINI-DERENNE, représentant de l'ONF est intervenu en début de réunion afin d'expliquer aux membres du conseil municipal les différents travaux à prévoir dans la forêt de Saulon-la-Chapelle.

Etant donnée l'importance des volumes de bois pour les affouages sur la commune de Saulon-la-Chapelle, il est décidé pour la prochaine campagne de réaliser les travaux suivants :

#### 1<sup>ère</sup> priorité :

Procéder à la coupe de bois dans la parcelle 4 qui représente environ 290 stères (50 % de feuillus, 30 % de chênes et 20 % de frênes), puis couper la parcelle 3 qui contient 216 stères, soit 4/5 de feuillus divers, peu de chênes.

La consigne de l'ONF pour les affouagistes est de laisser des brins (petites branches de – de 7 cm de diamètre) car si tous les brins sont coupés, les arbres ne se développeront pas correctement et ils perdront en qualité au niveau de la revente.

#### 2<sup>ème</sup> priorité :

Procéder à une coupe d'amélioration de la parcelle 6.

#### 3<sup>ème</sup> priorité :

Couper des branchages sur la parcelle 17 qui représente environ 390 stères. Les grands arbres coupés seront mis en vente.

#### Points sur les coupes 2016

L'ONF doit effectuer les travaux suivants :

- coupes sanitaires et marquage des arbres dans les parcelles 16 et 18 et dans une partie des parcelles 31 et 32.
- intervention sélective sur la parcelle 2 où il reste 0,14 hectares de chênes.
- coupe d'éclaircie (plantation de chênes en 1986 + complément en érables et merisiers pour la parcelle 22).
- cloisonnement d'exploitation en prévision de l'année prochaine sur les parcelles 7 et 9.

#### Travaux sylvicoles :

- plantation de chênes et matérialisation par des piquets sur la parcelle 30.
- dégagement des ronces autour des chênes et complément de plantation de ceux-ci.
- la maladie appelée chararose qui touche les frênes se développe actuellement, L'ONF effectue une surveillance particulière sur les parcelles 12, 14 et 28 où sont plantés des frênes.

En conclusion, la forêt de Saulon-la-Chapelle est équilibrée et il n'y aura pas de pénurie de bois pour de nombreuses années.

Il est rappelé que tous les engins à moteurs sont interdits.

### 2. EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE – MODIFICATION DUREE ACTIVITE HEBDOMADAIRE

Par délibération du 17 novembre 2014, le conseil municipal a modifié la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps non complet (20,50 h) hebdomadaires.

Suite à une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération correspondante, il a été indiqué que la durée hebdomadaire de cet emploi serait de 32 h.

Il est demandé au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération afin de rectifier cette erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De rectifier la durée hebdomadaire d'activité de Madame Véronique TRIVIER, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à raison de 32,50 h (32,30') au lieu de 32 h.

### 3. ATTRIBUTION SUBVENTIONS ECOLES 2015 ET BIBLIOBUS

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2015 :

Bibliobus :	200 €
Coopérative scolaire école élémentaire de Saulon :	900 €
Coopérative scolaire école élémentaire de Barges :	360 €
Coopérative scolaire école maternelle de "Layer" :	1 170 €

Les montants des subventions coopératives scolaires pourront être réajustés en fonction du nombre exact d'élèves.

### 4. REGLEMENT SALLE DES FETES

M. le Maire explique que le nouveau règlement de la salle des fêtes est en cours d'élaboration et qu'il sera probablement soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

Quelques modifications sont prévues telles que l'état des lieux avec inventaire avant et après la location, la remise d'un chèque de caution de 500 € pour la salle et une caution de 50 € pour garantir le respect du tri sélectif des déchets ainsi que l'arrêt de la diffusion de musique après 4 h du matin.

### 5. INDEMNITES TRESORIER COMPTABLE

Il est attribué à Madame Chantal LOCATELLI, Trésorière de la collectivité, l'indemnité de conseil et de confection du budget, soit la somme de 438,25 € brut, 399,44 € net.

### 6. DIVERSES INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire explique que conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de Communes du Sud Dijonnais a l'obligation de fusionner avec une autre communauté de communes d'ici juin 2016.

#### - Projet gymnase

M. le Maire informe que l'implantation de la salle de sports, initialement prévue près des courts de tennis n'est pas réalisable en raison de la classification future des terrains en zone inondable. Il est envisagé de proposer un échange de terrains avec deux personnes privées. Un concours d'architectes sera lancé par la communauté de communes, notamment pour finaliser le montant global du projet.

#### - Projet maison séniors

M. le Maire explique qu'un Vill'âge Bleu, résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes, géré par la mutualité, ne peut s'installer sur Saulon en raison de la proximité avec celui de Bretenière.

La commune de Noiron est pressentie pour la réalisation de cette résidence.

Il peut être envisagé de ne pas passer par la mutualité française et de mettre à disposition un terrain à un organisme susceptible de construire un tel équipement.

A. MANCA demande pourquoi la commune insiste-t-elle sur le fait que la maison d'accueil soit construite à Saulon ?

F. COUPECHOUX répond que la commune se doit de proposer différents types de logements et services pour satisfaire les habitants.

M. le Maire ajoute que Saulon étant pôle de proximité, il serait normal que ce genre d'équipement soit situé sur notre commune qui, de surcroît, dispose de professionnels de santé.

N. PEDRON indique que le maire peut donner la priorité aux habitants de la commune pour bénéficier de ces logements.

#### - Travaux de la communauté de communes

Il est prévu que les travaux d'agrandissement de la communauté de communes soient terminés début octobre.

#### - Déchets verts – broyage des feuillus

M. le Maire explique que la gestion des déchets verts coûte environ 30 000 € par an à la communauté de communes.

Deux options sont possibles pour essayer de minimiser la facture.

La 1<sup>ère</sup> consiste en l'acquisition d'un broyeur pour éliminer le tonnage en déchetterie.

La 2<sup>ème</sup> consiste à installer des points de stockage pour les déchets verts sur 3 ou 4 communes, ce qui limiterait les volumes à la déchetterie. Un prestataire exécuterait le broyage probablement plusieurs jours par mois et les usagers pourraient ainsi récupérer le broyat.

### 7. POINT TRAVAUX

#### Ecole primaire

Des tuiles de l'école primaire ont été cassées lors du violent orage du mois d'août nécessitant leur remplacement. En même temps, il a été constaté que la charpente est endommagée par des capricornes du bois et qu'une réparation est à envisager.

Durant les vacances d'été, les travaux suivants ont été réalisés :

- installation d'un éclairage de l'escalier sortie côté église.

- installation de prises supplémentaires dans toutes les classes + alimentation pour vidéo projecteur.
- achat d'un vidéo projecteur, de tables et de chaises.
- pose du grillage à proximité de l'espace poubelle et vers le portail.

#### Ecole maternelle

- remise de sable dans les jeux.

#### Logement au-dessus de la mairie

- ramonage du conduit de fumée de la chaudière à gaz.

#### Divers

- nettoyage du fossé de Milleraie.
- nettoyage des cidex en cours effectué par la poste.
- mise en place d'une rampe béton pour la petite passerelle du chemin des matelots.

#### Travaux réalisés par les agents communaux

- réparation du jeu à ressort à l'école maternelle.
- peinture des marelles des écoles primaire et maternelle.
- évacuation des branches et arbres tombés suite aux derniers orages.
- arrachage de pyracanthas vers la mairie.
- nettoyage des avaloirs après l'orage.
- changement de la porte d'une des douches au Mille Club.

### **8. POINT MANIFESTATIONS**

A. BŒUF fait une synthèse sur les différentes manifestations qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal :

#### Mardi 25 août 2015, journée aquatique

20 jeunes accompagnés de 4 adultes se sont rendus à Beaune pour une sortie baignade.

Le voyage en bus et les entrées étaient offertes par la commune.

Certains de ces jeunes font partie du Conseil Jeunes qui aident bénévolement lors des manifestations, telles que le 14 juillet, le concert rock...

#### Samedi 12 septembre, fête des associations

20 associations étaient présentes et quelques inscriptions ont été prises malgré la pluie.

A. BŒUF remercie la société NOIREAUT pour la fourniture des palettes utilisées pour le montage du podium.

#### Festival rock'n Saul

Le festival s'est déroulé à la salle des fêtes. 4 groupes de musique se sont produits, et 150 personnes environ étaient présentes pour cette 1ère édition. Remerciements à l'association SOS et au Conseil Jeunes pour leur participation.

#### Site bicross

A. BŒUF informe les membres du conseil municipal que les travaux d'aménagement de la piste ont coûté 15 300 € + 2 500 € pour l'embellissement du site, ce qui fait un total de 17 800 €.

### **9. QUESTIONS DIVERSES**

#### Sécheresse

F. COUPECHOUX précise que la commune est toujours en seuil d'alerte renforcée même si les conditions sont favorables.

#### Don du sang

N. PEDRON présente la mise en place d'un don du sang à Saulon-la-Chapelle. Elle indique qu'il faut un minimum de 60 personnes pour le réaliser. Une information à la population sera faite pour connaître le nombre de donateurs potentiels.

#### Divers

- téléphonie : rendez-vous avec Orange pour revoir les différents contrats avec un projet d'achat de portables pour les deux employés communaux.

Fin de la séance à 22 h 00.